



Schéma régional de cohérence écologique - Basse-Normandie -

LA TRAME VERTE & BLEUE EN BASSE-NORMANDIE

*Comité Régional Trame Verte
et Bleue n°1*

12 décembre 2011

Compte-rendu

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Basse-Normandie est co-élaboré par la Région et l'Etat, représenté par la DREAL, dans le cadre d'une démarche concertée. L'une des instances clé de cette démarche est le Comité Régional Trame Verte et Bleue (CRTVB), lieu d'information, d'échange et de consultation sur tout sujet ayant trait aux continuités écologiques au sein de la région.

La réunion d'installation de ce Comité a eu lieu le 12 décembre 2011. Présentations et temps d'échanges ont alterné tout au long de la rencontre.

- Si vous souhaitez consulter les présentations, vous pouvez facilement accéder au support projeté lors de la réunion. Il est dès à présent accessible sur le site dédié au SRCE de Basse-Normandie : www.trameverteetbleue-basse-normandie.fr.
- En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges qui sont intervenus tout au long de la réunion entre organisateurs de la réunion, intervenants et participants. Conçu pour être synthétique et facilement lisible, il s'organise de façon thématique sans prétendre à l'exhaustivité.

La réunion était présidée par Didier Lallement, Préfet du Calvados, Préfet de la Basse-Normandie, et Muriel Jozeau-Marigné, conseillère régionale.

A leurs côtés, Christophe Quintin, Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Basse-Normandie et Isabelle Puchalski, directrice adjointe de l'Environnement et du Développement Durables, complétaient la représentation de l'Etat en Basse-Normandie et de la Région.

Une présentation a été réalisée par ailleurs par Fabienne Allag-Dhuisme, chef de projet national Trame verte et bleue au MEDDTL, qui a restitué le contexte national d'élaboration du SRCE.

Enfin, Vincent Guillemot (Dervenn) et Jeanne Chaboche (RCT) ont présenté l'état d'avancement de leurs travaux d'assistance à maîtrise d'ouvrage, respectivement sur la méthodologie technique et la démarche participative engagée.

L'ensemble de la réunion a été animée par Sylvie Le Calvez (L'Acteur rural).

La Trame Verte et Bleue et les schémas régionaux de cohérence écologique

La présentation introductive réalisée par Fabienne Allag-Dhuisme (chef de projet national Trame verte et bleue au MEDDTL) a permis de revenir sur les éléments de définition de la trame verte et bleue, dont elle a précisé qu'elle « *correspond à un enjeu fort et phare du Grenelle de l'environnement* ».

En réaction à cet exposé, plusieurs participants, notamment des représentants de la profession agricole, ont souhaité que soit approfondie la question de l'opposabilité du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), qui constitue l'outil privilégié de mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale. Fabienne Allag-Dhuisme a précisé que la prise en compte, niveau d'opposabilité le plus bas au sens juridique, s'applique entre le SRCE et les documents de planification et les projets des collectivités territoriales et de leurs groupements, ces documents ou projets peuvent éventuellement y déroger à condition de pouvoir fournir un motif tiré de l'intérêt de l'opération envisagée en cas de recours.

Les co-élaborateurs du SRCE bas-normand, ainsi que Fabienne Allag-Dhuisme, ont également été interpellés sur le financement de la mise en place de la trame verte et bleue. Fabienne Allag-Dhuisme a fait part des nombreuses réflexions en cours sur ce sujet, à la fois dans plusieurs régions et à l'échelle nationale.

Enfin, c'est la question de l'articulation du SRCE avec les autres documents et démarches existantes ou en cours qui a suscité les réactions les plus nombreuses. La présentation réalisée par Fabienne Allag-Dhuisme avait rappelé qu'il n'existe pas d'outil spécifique de reconnaissance de la trame verte et bleue, mais que le SRCE doit permettre la mise en synergie des outils existants, dans le respect du principe de subsidiarité car « *chaque échelle a sa propre pertinence, sa propre logique, pour décliner ces enjeux* ».

A la demande d'un des participants, la représentante du ministère est revenue sur **l'articulation à l'échelle nationale** des différents SRCE. Il n'est pas prévu que le Comité National Trame Verte et Bleue donne des avis sur le contenu des SRCE lors de leur élaboration. En revanche, tous les SRCE doivent respecter 5 critères de cohérence nationale et être élaborés en articulation avec les régions limitrophes.

Plusieurs participants représentant les acteurs forestiers sont également intervenus pour souligner l'importance d'une bonne **articulation des schémas définis à l'échelle régionale**. Le cas du Schéma Régional Climat Air Energie, en cours d'élaboration, a ainsi été évoqué. Il contient en effet des éléments relatifs à la présence de l'éolien sur les massifs forestiers, qui peuvent appeler des arbitrages face aux enjeux de la biodiversité. Fabienne Allag-Dhuisme a confirmé que la cohérence des politiques publiques constitue un objectif prioritaire, dont l'atteinte demande du temps.

La question de l'articulation des échelles a également été abordée par un participant : il a évoqué le cas de la Communauté de communes de Lessay qui a mené une démarche pour identifier et valoriser les continuités écologiques locales, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Sur ce point, le représentant du bureau d'études Dervenn Consultants, qui accompagne les co-élaborateurs du SRCE sur le plan technique, a témoigné du travail mené pour s'assurer de la **compatibilité des méthodes employées localement avec la méthodologie du SRCE et tirer parti des expériences déjà menées**.

Dans la continuité de ces réflexions, la question a été posée de la prise en compte du SRCE par les territoires dont les documents de planification existent déjà ou sont en cours d'élaboration. C'est le cas par exemple du SCoT de la Communauté d'agglomération de Saint-Lo dont le représentant a indiqué qu'il serait approuvé fin 2012.

Fabienne Allag-Dhuisme a précisé à ce sujet qu'un décret consacré aux liens entre continuités écologiques et SCoT / PLU est attendu prochainement, tout comme un guide méthodologique élaboré par le Comité National Trame Verte et Bleue sur la prise en compte par les documents d'urbanisme de la trame verte et bleue. Au-

delà, elle a insisté sur le caractère ascendant de la démarche SRCE : ce schéma a vocation à s’inspirer des projets déjà avancés sur ces questions.

Les modalités techniques d’élaboration du SRCE de Basse-Normandie

La présentation des choix méthodologiques retenus pour élaborer le SRCE et les conclusions provisoires des premiers travaux réalisés, a été faite par Vincent Guillemot, qui représente le bureau d’études Dervenn Consultants.

Les éléments exposés ont suscité l’intervention de certains participants qui ont cherché à connaître la **portée de la cartographie élaborée dans le cadre du SRCE**, et les principes guidant le choix des zonages, notamment au regard des éventuelles contradictions entre continuité écologique et droit de la propriété privée.

Fabienne Allag-Dhuisme a précisé qu’un atlas cartographique est attendu dans le cadre des SRCE, comprenant entre autres des cartes de synthèse, et mettant en évidence les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ainsi que les points noirs et les obstacles aux continuités écologiques. Elle a également rappelé que les représentations seraient certainement caractérisées par des niveaux de précision variables selon les régions en fonction des données disponibles.

Au-delà, les espaces d’intérêt écologique qui seront identifiés dans la cartographie du SRCE n’ont pas vocation à être figés ou sacralisés aux dépens des activités humaines. Certains espaces déjà protégés sont identifiés dans le cadre réglementaire, mais pour les autres, examinés au cas par cas, c’est la logique et le bon sens qui vont guider les choix du SRCE de Basse-Normandie.

Vincent Guillemot a également précisé à la demande d’un participant **les modalités de représentation de la nature ordinaire**, en expliquant qu’à l’échelle du SRCE (1/100 000^{ème}) il est difficile de réaliser une carte, mais que celle-ci est complétée par une analyse des enjeux régionaux.

Il a également répondu aux interrogations de certains participants, notamment représentant la profession agricole, sur **la cohérence des enjeux liés aux continuités écologiques avec les enjeux liés à certaines activités économiques**. Pour éviter les contradictions, le parti-pris retenu en Basse-Normandie est de ne pas donner systématiquement la priorité à un enjeu sur un autre, mais au contraire de se baser sur de la concertation pour établir des arbitrages au cas par cas.

Le Comité Régional Trame Verte et Bleue (CRTVB) de Basse-Normandie

Le Comité Régional Trame Verte et Bleue ne pouvait tenir sa première réunion sans prendre le temps de s’interroger sur son propre rôle dans l’élaboration du SRCE. C’est pourquoi le prestataire qui assiste l’Etat et la Région dans l’animation de la démarche – RCT – est revenu sur la composition et les missions de cette instance.

L’accent a été mis lors de cette présentation sur la vigilance apportée par les co-élaborateurs du SRCE de Basse-Normandie, l’Etat et la Région, à la **présence de toutes les catégories d’acteurs concernés**, pour que les différents usages de l’espace régional puissent être pris en compte.

Pour autant, plusieurs représentants du monde agricole présents lors de cette première réunion ont fait part de leur sentiment d’une sous-représentation de la profession agricole au sein du CRTVB au regard de l’importance de cette activité dans la région.

Sur ce point, le Préfet de Région a tenu à souligner que la composition du Comité est très cadré par la loi et vise un équilibre permettant de prendre en compte les enjeux écologiques comme socioéconomiques dans le SRCE.

De son côté, Fabienne Allag-Dhuisme (MEDDTL), a indiqué que les premières comparaisons établies entre les différentes régions françaises font apparaître une représentation assez forte du secteur agricole au sein du CRTVB de Basse-Normandie.

Par ailleurs, le statut des avis émis par le CRTVB a été précisé grâce à un échange entre les co-élaborateurs du SRCE et les participants. Le CRTVB apparaît comme une instance consultative, dont les votes constituent des avis pris en compte par l'Etat et la Région, auxquels revient la responsabilité des arbitrages.

La démarche de concertation pour élaborer le SRCE de Basse-Normandie

Les représentants du Conseil régional et de l'Etat en Basse-Normandie ont souligné à plusieurs reprises lors de la réunion que la sensibilisation aux enjeux des continuités écologiques et l'appropriation de la démarche SRCE par tous les acteurs concernés sont incontournables pour que celle-ci soit une réussite.

La démarche de concertation à l'œuvre dans le cadre de l'élaboration du SRCE a ainsi été présentée. Elle comprend d'autres instances que le CRTVB (un comité technique, des groupes de travail par sous-trames, des réunions par territoire...), dont les rôles respectifs ont été rappelés lors de cette première réunion. Cette présentation a suscité plusieurs remarques de la part des participants.

La majeure partie des interventions concernait la représentation de familles d'acteurs dans les groupes de travail mis en place : les fédérations de pêche, les agriculteurs, notamment en bio, les autres acteurs économiques...

Sur ces points, les représentants de la Région et de l'Etat présents ont rappelé que l'organisation privilégiée était une approche par sous-trames et non une approche thématique, comme c'est le cas dans d'autres régions. Pour autant, la possibilité d'organiser des temps d'échanges spécifiques sur certains sujets a été confirmée et sera précisée dans les mois qui viennent en fonction de l'avancée des travaux. Cette participation des différents acteurs vise à ce que la démarche s'articule bien avec les activités économiques ou agricoles existantes, comme l'a rappelé dès l'introduction le Préfet de région.

A noter également que certains participants représentant le monde agricole ont réitéré la crainte de ne pas être associés suffisamment à l'élaboration du SRCE, alors que cette profession dispose de connaissances pouvant enrichir la démarche. Leur crainte est que les conflits qui ont accompagné la mise en place du dispositif Natura 2000 se reproduisent.

Les organisateurs de la réunion ont rappelé à cette occasion que les représentants du monde agricole sont invités à la fois dans le CRTVB, dans le comité technique et dans les groupes de travail par sous-trame. Ils ont également souligné que les premiers travaux réalisés jusqu'à la réunion d'installation du CRTVB ne visent qu'à produire des éléments qui ont vocation à être discutés et enrichis par l'apport des acteurs locaux.

La réunion a été clôturée par Muriel Jozeau-Marigné et Christophe Quintin qui ont remercié l'ensemble des membres du Comité de leur présence et de leur participation active au débat. La prochaine réunion du Comité régional Trame Verte et Bleue aura lieu fin juin-début juillet 2012, dans les locaux de la Région.

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs privilégiés :

⇒ **Sandrine LECOINTE**, Région Basse-Normandie - Service Environnement :
s.lecointe@crbn.fr

⇒ **Florent CLET**, DREAL Basse-Normandie - Service Ressources naturelles, Mer et Paysage :
florent.clet@developpement-durable.gouv.fr

Un document élaboré par :

